

Les crédits

• (1215)

Le député a dit qu'il ne voulait pas de secrets pour le seul plaisir d'avoir des secrets. Quels critères servent à classifier les documents hautement protégés? Le député le sait-il?

M. Gagnon: Madame la Présidente, en fait, je ne le sais pas et c'est pourquoi le CSARS fait enquête. Je veux étudier les différentes allégations qui ont été faites. La députée a également soumis une série de questions au comité. On m'a dit qu'elle en avait présenté plus de 130.

Je suis convaincu que nous devons répondre à beaucoup de ces questions et à bien d'autres qui seront posées par des députés bloquistes ainsi que par des députés de ce côté-ci. Je peux dire à la députée que j'espère que nous serons capables de répondre à beaucoup de ces questions.

Mais je le répète, c'est au solliciteur général qu'il appartient de faire en sorte que les renseignements qui seront rendus publics ne menacent pas la sécurité nationale du Canada. Je suis convaincu et j'espère que les réponses à beaucoup de ces questions satisferont l'opposition.

[Français]

M. Jean H. Leroux (Shefford): Madame la Présidente, j'aurais une question à poser au secrétaire parlementaire du solliciteur général. J'ai écouté avec attention son discours et je dois vous dire que j'ai cru déceler qu'il vantait plutôt l'administration et, à l'entendre parler, je me demande pourquoi il n'a pas été candidat du Parti conservateur la dernière fois, puisqu'il semble que tout va bien dans ce monde.

Ne croit-il pas qu'étant donné que nous vivons en démocratie et que c'est ce qu'il y a de plus sacré sur cette terre, sur la terre canadienne et québécoise, ne croit-il pas que de temps en temps, il serait intéressant qu'il y ait une commission, qu'on l'appelle royale ou autrement—elle s'appelle royale au Canada, donc j'emploie le mot—une commission très importante, qu'il y ait une commission qui scrute et cela, à un moment bien précis où les dirigeants de ce CSARS sont venus témoigner à un sous-comité et ont refusé de répondre à des questions?

Ils n'ont pas répondu à toutes les questions. N'est-il pas temps d'avoir une commission qui enquête et qui fasse toute la lumière pour que les Canadiens sachent réellement ce qui se passe?

M. Gagnon: Madame la Présidente, je n'ai pas été candidat pour le Parti conservateur comme l'a été son chef, le chef de l'opposition, mais je peux vous dire ceci: dans un premier temps, laissons le mécanisme fonctionner.

On a créé le CSARS spécialement pour répondre à des questions qui ont été soulevées soit par le député de l'opposition ou encore par des groupes intéressés. Alors, à la lumière des éléments ou des preuves qui nous seront remis suite à ces allégations portées contre le service, je crois que nous serons en mesure de prendre une décision éclairée face à ce service. Je crois qu'on doit laisser l'organisme agir en conséquence et je suis convaincu qu'au mois d'octobre, l'honorable député de l'opposition et celui du Parti réformiste auront l'occasion de scruter à la loupe ce rapport.

[Traduction]

La présidente suppléante (Mme Maheu): Avant que nous reprenions le débat, je voudrais lire le commentaire 478 tiré de la sixième édition de l'ouvrage de Beauséjour. J'ai failli interrompre les orateurs à deux ou trois reprises ce matin pour le faire, mais je ne l'ai pas fait. Voici ce que dit le commentaire 478:

Il est interdit de faire allusion pendant un débat aux délibérations d'un comité tant que son rapport n'a pas été déposé.

Je demanderais aux députés de ne pas oublier cette règle.

[Français]

M. Bernard St-Laurent (Manicouagan): Madame la Présidente, dans mon énoncé, je vais d'abord commencer par un bref historique. En 1946, devant l'accroissement des fonctions de sécurité attribuées à la GRC, le personnel affecté à ce type de tâches est pour la première fois séparé, du point de vue organisationnel, de la Direction des enquêtes et regroupé au sein de la Sous-direction des affaires spéciales.

En 1956, la Sous-direction des affaires spéciales est élevée au rang de direction générale au sein de la GRC, sous le commandement d'un commissaire adjoint.

• (1220)

En 1969, la Commission royale d'enquête sur la sécurité recommande la création d'un organisme de sécurité à caractère civil. Le gouvernement rejette cette recommandation, mais annonce son intention d'accorder un statut distinct à la Direction des affaires spéciales et ainsi augmenter son personnel civil.

Entre 1971 et 1974, particulièrement mais non exclusivement, au Québec, le service de sécurité monte une série d'opérations, dont bon nombre sont apparemment illégales, en vue de neutraliser les groupes radicaux et séparatistes.

Le 27 mars 1975, le Cabinet fédéral élabore une directive régissant les activités du service de sécurité, directive qui demeure secrète jusqu'en 1978.

En 1976, une année plus tard, le caporal Samson qui subit un procès à la suite d'un incident non lié à cette affaire cependant, révèle sa participation à l'opération Bricole de 1972. On se rappellera qu'il s'agissait d'entrée par effraction et de vol de dossiers, notamment dans les dossiers du Québec, plus précisément de la politique au Québec.

Différents événements se sont produits au fil des années, mais rendons-nous au 29 novembre 1984. Les membres du CSARS, le Comité de surveillance des activités du renseignement de sécurité, sont nommés. Le président en est M. Ronald Atkey, ancien ministre du Cabinet conservateur, comme par hasard.

En février 1985, le budget des dépenses du gouvernement fédéral révèle que le SCRS, le Service canadien du renseignement de sécurité, recevra environ 115 millions de dollars pour boucler son maigre budget. Maigre budget parce qu'aujourd'hui on parle d'un budget dépassant les 200 millions de dollars. Ce qui constitue, en pleine période de crise économique, une somme quand même considérable.